

FLASH INFO

COMMUNE DE Laguennette

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 37 DECEMBRE 2002

SOMMAIRE

Pages 2	Vie locale - fleurissement - tarifs 2003 - échos sportifs
Pages 3	Vie sociale - recensement militaire - P.L.I.E. - Collecte bouchons
Page 4-5	Travaux
Page 6	Fête des vendanges
Page 7	Vie scolaire - arbres de Noël - cantine
Page 8	Comité des Fêtes - Réveillon - Soirée farcidures

Les vœux du Maire

Je voudrais tout d'abord souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous de joyeuses fêtes et vous adresser mes vœux les meilleurs, les plus chaleureux et les plus sincères pour que 2003 apporte à tous les joies personnelles et tout le bonheur que vous espérez ainsi que des solutions aux difficultés que vous pourriez rencontrer.

L'année 2002 a été marquée essentiellement par la réalisation du Plan d'Aménagement du Bourg concernant la traversée de LAGUENNE, depuis la pharmacie jusqu'à l'entrée de TULLE. Ce sont des travaux conséquents qui ont été engagés. Malheureusement, ils n'ont pu s'effectuer sans causer quelques désagréments et gênes aux usagers et riverains de la R.N. 120. Je les remercie pour la patience et la compréhension dont ils ont fait preuve.

Quatre objectifs majeurs ont prévalu dans l'élaboration du projet auquel vous avez été associés par le biais de réunions publiques, le souci d'assurer un accès facile aux riverains, la nécessité de sécuriser les piétons, la volonté de faciliter la fluidité du trafic tout en réduisant la vitesse et le souhait de poursuivre l'embellissement de notre commune. Nous espérons que cet aménagement donnera satisfaction à tous.

Aux guennoises et aux guennois, le Conseil Municipal et moi-même renouvelons tous nos vœux pour 2003.

Roger CHASSAGNARD

Bonne et heureuse année 2003

BIBLIOTHEQUE

Heures d'ouverture au public

le mercredi de 9 H 00 - 12 H 00 - 14 H 00 - 17 H 00
le samedi de 9 H 00 à 12 H 00

Mairie de LAGUENNE

Tél : 05.55.20.09.21

Fax : 05.55.20.83.48

E-mail :

laguennette.mairie@wanadoo.fr

URL site mairie :

<http://mairie.wanadoo.fr/laguennette.19/indexlag.htm>

Heures d'ouverture au public
du lundi au jeudi :

9 H - 12 H - 13 H - 30 - 17 H - 30

le vendredi :

9 H - 12 H - 13 H - 30 - 16 H - 30

le samedi

Buffet Campagnard du fleurissement



Legs FLEYGNAC



La manifestation qui s'est déroulée le 6 août a permis de récompenser dans le cadre du Legs FLEYGNAC, M. LAGARDE Germain, Mme LAVAUD Simone et Mme DUPIC Germaine, personnes méritantes désignées par le Conseil Municipal.

Echos sportifs

Yannick BASSET domicilié à LAGUENNE, licencié au club de Tir de TULLE, a remporté le titre de **vice-champion de France** en pistolet libre à 50 mètres dans la catégorie cadet lors des épreuves qui se sont déroulées à Moulins du 25 juillet au 3 août dernier.

Le 7 juillet, Yannick a été retenu par la Fédération Française de Tir pour participer à un match France Allemagne. Pour sa première expérience internationale, il se classe 1er en pistolet libre à 50 mètres, en individuel, et par équipe ; dans la discipline 10 mètres, il a permis à son équipe de retrouver le devant de la scène en tirant une très belle finale avec un 98/100.

A suivre ...

Le Jury du Concours Départemental des Maisons Fleuries qui s'est réuni le 17 octobre 2002, a décerné les récompenses suivantes aux candidats de notre commune :

* 1ère catégorie

- Mme Colette TAVE - M. CARRETO

2ème prix

* 3ème catégorie

- M. Alfred CHANCY - 7ème prix

- Mme Paulette BARRY - 12ème prix

Un prix en nature sera remis aux lauréats au cours d'une manifestation organisée par le Conseil Général, en témoignage de l'intérêt qu'il attache à la campagne de fleurissement de la Corrèze.

Comme chaque année, M. le Maire et le Comité de Fleurissement ont réuni la population autour d'un buffet campagnard le 13 décembre 2002.

TARIFS MUNICIPAUX

Les tarifs municipaux seront relevés de 1,8 % pour l'année 2003, suivant l'indice des prix à la consommation sur un an, exceptés ceux de l'eau et de l'assainissement, du fait de la négociation avec TULLE pour une exonération sur le traitement. Suite aux dégâts causés sur les réseaux lors des inondations de Juillet 2001, seul l'amortissement sur la station de Mulatet sera versé.

SATORI JUDO LAGUENNE

Saison 2001 - 2002

Mini poussins : Nicolas CEYRAS - 4ème au tournoi de FIGEAC

Poussins :

Florian GRIVOT - médaillé de bronze niveau départemental - 4ème au tournoi de FIGEAC

Mathieu POMPIER : médaillé de bronze niveau départemental - 4ème au tournoi de FIGEAC

Benjamins - Benjamines :

Amandine CHANOINE : médaillé d'or niveau départemental - 2ème au gala de la ville

d'ARGENTAT - 2ème au critérium départemental de TULLE - 1ère au critérium départemental de

MALEMORT - 3ème au critérium régional de LIMOGE - 1ère au tournoi de FIGEAC

Morgane HILAIRE : 2ème au tournoi de FIGEAC

Kevin METTAS : 5ème au tournoi de FIGEAC

**Communauté de Communes
du Pays de TULLE
Plan Local pour l'Insertion
et l'Emploi (PLIE)**

La Communauté de Communes du Pays de TULLE dont LAGUENNE est adhérente, le Conseil Général de la Corrèze, le Conseil Régional du Limousin et l'Etat ont décidé la mise en place d'un PLIE pour venir en aide aux personnes privées d'emploi. La priorité sera donnée aux demandeurs d'emploi de longue durée de plus d'un an, aux bénéficiaires du RMI, aux jeunes de moins de 26 ans en difficulté et aux travailleurs handicapés.

L'objectif est d'accueillir 120 personnes par an, pendant 5 ans et de conduire ou reconduire à l'emploi durable au moins la moitié d'entre elles, soit un total de 600 personnes accueillies sur la durée du Plan, avec 300 sorties positives.

Ce programme est destiné à favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté du territoire.

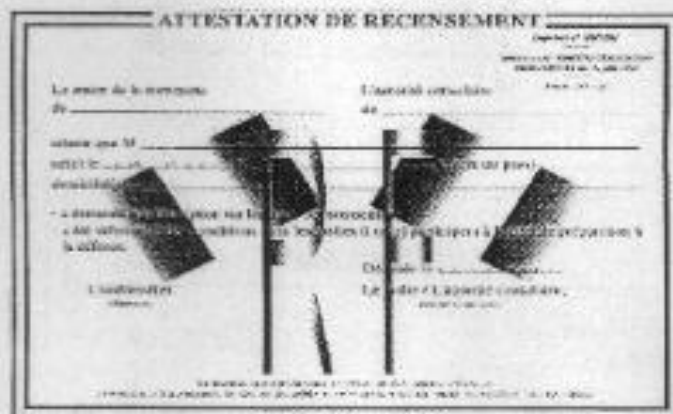
Le but essentiel est de proposer à chaque bénéficiaire du PLIE un parcours d'insertion personnalisé, cohérent, évolutif et sans rupture lui permettant à terme d'intégrer l'emploi.

Les entreprises constituent le maillon final d'un parcours d'insertion réussi. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de les mobiliser dans le cadre d'une disposition d'insertion et de les impliquer en faveur du public en difficulté.

Les bénéficiaires pourront profiter de ces nouvelles mesures dans le premier trimestre 2003.

En raison de la professionnalisation des Armées, le service national a été modifié par la loi 97-1019 du 27 octobre 1997 qui redéfinit les modalités de la participation à la Défense nationale. Cette réforme a instauré un véritable parcours de citoyenneté qui accompagne les jeunes dans la découverte de leurs futurs droits et devoirs.

Le recensement est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, à l'âge de 16 ans. Ils doivent donc se faire recenser à la Mairie de leur domicile entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. A cette occasion une attestation de recensement leur sera remise.



Celle-ci doit être conservée précieusement car elle est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique. En cas de perte, la mairie ne peut délivrer un autre exemplaire, seul le Centre du Service National est habilité à le faire.



Le SIRTOM du Pays de TULLE souhaite aider l'association "un bouchon : un sourire" en instaurant la collecte des bouchons en plastique à la déchetterie de Mulatet. Cette collecte permettra de financer l'achat de fauteuils roulants pour des personnes handicapées.

Seuls les bouchons en plastique des bouteilles contenant des boissons sont concernés : ils feront l'objet d'un recyclage dans des usines spécialisées. Ces bouchons seront remis à la Mutualité Sociale Agricole qui se chargera de les acheminer à Ayen où se trouve le relais départemental.

**Vous pouvez désormais déposer vos bouchons à la déchetterie du SIRTOM
Zone Industrielle de Mulatet à TULLE - Tél : 05.55.20.30.28, ouverte
du lundi au vendredi de 14 H 00 à 17 H 30
et le samedi de 9 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 30**



Les travaux sont en cours d'achèvement en ce qui concerne les chaussées, les parkings, la pose des mobiliers urbains et les plantations. Le revêtement des trottoirs en pouzzolane et les enduits résine de couleur seront réalisés ultérieurement car une température de l'ordre de 20° C est nécessaire à leur application.

Un plan d'ensemble est à votre disposition à l'emplacement des panneaux d'affichage de la Mairie.

Coût de l'opération pour la 1ère et 2ème Tranche

- Travaux	280 569,70 E
- Maîtrise d'Oeuvre	11 691,30 E
- Honoraires	9 119,50 E
- Publications	1 538,81 E
- Plans	39,16 E

TOTAL H.T. 302 958,47 E

Aides diverses H.T.

- Etat	
- D.G.E.	92 636,75 E
- Ministère intérieur	9 147,00 E
- Fonds Européen (FEDER)	73 690,00 E
- Département (C.G.)	6 669,00 E

Commune 120 815,00 E

TOTAL DES AIDES

(Commune, Etat, Europe, Département)

80 % du coût HT de l'opération

Département 6,90 % ; DGE 35 % ; FEDER 38,10 %

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Le plan de zonage de l'assainissement a été approuvé par le Conseil Municipal suite à l'enquête publique relative au projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et d'assainissement autonome des eaux usées domestiques sur le territoire de la commune et compte tenu des propositions de modification résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur.

Il est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

EAU

Les travaux pour le remplacement des tuyaux en fonte et plomb par des tuyaux en PVC, Côte du Mas, ont été réalisés par les employés municipaux. C'était le dernier réseau en service de la commune possédant encore des canalisations en plomb. Suite à ces travaux et compte tenu de l'état de la chaussée, la Côte du Mas a reçu un revêtement en enrobé réalisé par l'entreprise LEBLOND.

AMENAGEMENT NOUVELLE MAIRIE

L'appel d'offres concernant les travaux de mise hors d'air et hors d'eau (enduits extérieurs, charpente, couverture et accès handicapés) devrait être lancé en Janvier 2003. La 2ème tranche pour les aménagements intérieurs sera programmée ultérieurement.

EGLISE

Suite à la disparition de certains objets, les services de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles), M. D'ALENCON, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Corrèze et Mme LATREILLE DE LAVARDE des Archives Départementales ont répertorié un certain nombre d'objets de culte et de tableaux afin d'envisager leur inscription ou leur classement par la commission supérieure des Monuments Historiques. La municipalité va faire établir un devis afin de terminer la réhabilitation de ce patrimoine communal. D'autre part, une demande auprès d'un bureau d'études spécialisé va être effectuée pour la mise en valeur de l'église et de la place attenante.

SALLE DES SPORTS

La réfection du sol de la Salle des Sports a été réalisée avec une mise aux normes de la dimension des terrains.

RESEAU TELEDIFFUSION DE FRANCE (Lotissement du Chambon)

Malgré plusieurs relances et de nombreuses promesses, nous sommes toujours dans l'attente d'un devis afin d'organiser une nouvelle réunion avec les personnes concernées.

Toujours plus pour l'école

ECOLE MATERNELLE

Les travaux de réfection des sanitaires ont été réalisés pendant l'été ainsi que l'aménagement de la cour avec la mise en place sur sol amortissant d'une table ronde, d'un jeu de marelle et d'un jeu Petit Navire.

Coût des Travaux :

- Sanitaires 41 862,45 E (274 599,67 F)
- Jeux + cours 16 210,13 E (106 331,48 F)

En janvier 2003, la 2ème tranche de travaux à savoir l'aménagement de dortoirs, la salle audio et le bureau de la directrice sera présentée aux Affaires Scolaires pour un montant d'environ 30 489 E (199 994,73 F).

Pour faciliter l'échange des informations avec l'administration l'Ecole Maternelle doit être dotée d'un ordinateur multimédia avec accès Internet et imprimante. Le coût de cet équipement s'élèverait à 2 500 E T.T.C. (16 398,93 F). Une demande de subvention a été demandée.

ECOLE PRIMAIRE

L'appel d'offres pour les travaux de remise en état, suite aux inondations, de la bibliothèque, de la classe de CE1, de la salle arts plastiques, de la salle informatique et de la salle de langues vivantes va être lancé.

LE PLOMB ET L'AMIANTE

OBLIGATIONS DES PROPRIETAIRES DANS LES ZONES A RISQUES

L'ensemble du département de la Corrèze est classé zone à risque d'exposition au plomb. En cas de vente, pour tout immeuble construit avant 1948 situé dans une zone à risques, le propriétaire est obligé d'annexer un état des risques à l'acte de vente. Quant cet état révèle une accessibilité au plomb, le vendeur doit en transmettre une copie au préfet. D'autre part, le propriétaire a obligation d'en informer les occupants de l'immeuble ou toute autre personne chargée d'effectuer des travaux. Pour l'amiante, il s'agit des immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser auprès de l'ADIL au 05.55.26.56.82.

RAPPEL



Malgré nos nombreux rappels, nous constatons que certaines personnes ne sont toujours pas en règle avec la loi.

En effet, vous devez déposer auprès de la mairie, un permis de construire ou une déclaration de travaux suivant la nature et l'importance des travaux que vous envisagez. Si le chantier nécessite une occupation du domaine public, vous devez impérativement obtenir une autorisation de voirie. Tout oubli ou non respect des règles peut entraîner l'obligation de la remise en état initial.

Festivités

3ème FETE DES VENDANGES



La Fête des Vendanges s'est déroulée cette année les 30 et 31 août. Au cours de ces deux journées, les exposants réunis dans le gymnase ont permis aux visiteurs de déguster des produits locaux et de savourer des crus régionaux.

La Confrérie des goûteurs du "vi da Laguina" a intronisé de nombreuses personnalités. Nous saluons M. CHAPUIS et quelques têtes guennoises telles que Cathy SENCE, Josette GASTON et Denise GENTY (les dames apprécient aussi le vin de LAGUENNE !) Le dimanche, les festivités se sont poursuivies dans la bonne humeur. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine, les 30 et 31 août 2003.

Félicitations pour leur prestation



Les deux soirées de représentation de "La Guennoise" se sont déroulées le 31 août, à l'occasion de la fête des vendanges et le 28 septembre. Le public est de plus en plus nombreux à applaudir les comédiens talentueux de cette troupe. Plus de 600 personnes se sont déplacées pour assister au cabaret guennois et malheureusement certaines n'ont pu avoir de place.

Quel succès ! L'abbé Casse, Perrine, la bonne du curé, Bernardo le bedeau ainsi que nos "tendres" clampes ont régalé le public de leurs "gnorles".

Encore bravo à toute l'équipe théâtrale qui n'a pas ménagé sa peine et qui a su nous divertir au cours de ces deux soirées hilarantes.

Merci à tous les bénévoles qui par leur dévouement ont permis aux spectateurs d'apprécier le repas et le spectacle.

Pour la plus grande joie des enfants, cette année encore le Père Noël leur a rendu visite avec sa hotte pleine de cadeaux.

Pour l'école maternelle, la journée du jeudi 19 décembre a débuté par une matinée consacrée à la découverte du film "Les animaux fous, fous, fous" au cinéma Le Palace, suivie l'après-midi par le goûter et la distribution des jouets : poupées, coffrets, outillage et peluches ont ravi nos chers petits.



TARIFS

CANTINE GARDERIE

au 01/01/2003

Cantine :

1er et 2ème enfant	2,21 E	14,50 F
3ème enfant	2,13 E	13,97 F

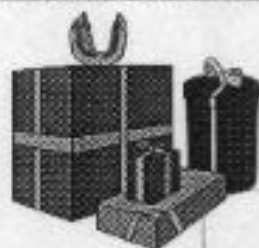
Garderie :

la semaine	3,75 E	24,60 F
------------	--------	---------

Rappel coût du repas 2001 (cps alimentation et frais de personnel) : 5,12 E
et garderie (cps frais de personnel) : 8,95 E

COLIS DE NOEL

Toutes les personnes de 75 ans et plus recevront un colis de Noël qui sera distribué comme les années précédentes par les élus.



REPAS DES AINES

Le repas annuel des aînés aura lieu le Dimanche 19 janvier 2003, à 12 H 00, à la Salle des Fêtes. Ce repas réunit toutes les personnes résidant sur la commune et ayant 70 ans et plus au 31 décembre 2002. Les invitations vous seront adressées par courrier et les coupons-réponses devront être retournés à la Mairie pour une bonne organisation de la journée.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de colis ou d'invitation sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie au 05.55.20.09.21
Un agenda et un stylo seront offerts à chaque foyer.



Noël

pour nos écoles

L'école primaire a fêté Noël le vendredi 20 décembre. La matinée a également été consacrée à la projection d'un film "Little Stuart 2" au cinéma Le Palace. L'après-midi, la distribution de livres et un goûter ont clôturé cette journée que les grands apprécient toujours beaucoup.

TOMBOLA

Le bal des écoles n'attire plus les parents d'élèves. Aussi, cette année, le personnel enseignant, en accord avec la municipalité, a décidé d'organiser une **TOMBOLA**. A partir du mois de février, des tickets à gratter seront mis à la disposition de tous ceux qui le souhaitent pour essayer de gagner de nombreux lots.

1er Lot : 1 téléviseur

COMITE DES FETES



Réveillon de la ST SYLVESTRE



Mardi 31 décembre 2002
à partir de 20 H 30
à la Salle des Fêtes

Repas dansant
animé par François **DETTINGER**



Renseignements et réservations
au 05.55.20.19.09
ou 05.55.26.79.23

Date à retenir

Soirée **FARCIDURES**
avec l'orchestre **Dany Dan**

le 22 MARS 2003